Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251224-2025_085-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-085

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

09/12/2025

DATE D'AFFICHAGE

24 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 9 décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Carol BERTHELOT par Anthony GUEHENNEUC, Cécile FLAGEUL par Anne-Cécile ONFRAY, Josette GOSSELIN par Jean-René CARFANTAN, Emmanuel BARRÉ par Marie Madelaine BESNARD.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-085

FINANCES LOCALES

BUDGET COMMUNE 2026 / LES MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS 2026

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, informe qu'en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, il peut être autorisé par le conseil municipal, jusqu'à l'adoption du budget avant le 30 avril 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme (crédits de reports).

Monsieur le Maire informe que l'autorisation ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits ci-dessous devront être inscrits au budget lors de son adoption. Ces mesures conservatoires sont délibérées au niveau de vote en investissement, soit à l'opération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'adoption des budgets 2026, monsieur le Maire à engager et à mandater les crédits inscrits ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251224-2025_085-DE

Opération	BUDGET GÉNÉRAL	Budget 25	Engagement non-liquidés	% du BP	Autorisation
Sans opération compte 203-Chapitre 20	Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	64.335,00 €	16.845,00 €	16.083,75 €	32.928,75 €
Sans opération compte 204 chapitre 204	Subv équipements versés	3.500,00 €	507,50 €	875,00 €	1.382,50 €
Sans opération comptes 2152 et 2183 chapitre 21	Immobilisations corporelles	240.300,73 €	2.178,00 €	60.075,18 €	62.253,18 €
701	Acq° matériel, outil. et mobilier	186 993,00 €		46.748,25 €	46.748,25 €
702	Travx / voirie, réseaux et terrains	149 137,88 €	6.630,64 €	37.284,47 €	43.915,11 €
703	Travx / bâtiments communaux	409 849,60 €	4.395,30 €	102.462,40 €	106.857,70 €
704	Acq° foncière et immobilières.	100 000,00 €		25.000,00 €	25.000,00 €
708	Participation au SDE22	14 379,16 €	14.379,16 €	3.594,79 €	17 973,95 €
731	Réhabilitation friche urbaine rue du château d'eau	122.388,04 €		30.597,01 €	30.597,01 €
732	Création du pôle administratif – nouvelle mairie	1 110.825,57 €	982.767,98 €	277.706,39 €	1 260.474,37 €
735	Création logement d'urgence espace des Terre-neuvas	200 000,00 €	17.472,00 €	50.000,00 €	67.472,00 €
TOTAL		2 601.708,98 €	1 045.175,58 €	650.427,24 €	1 695.602,82 €

Fait à Matignon, le 23 décembre 2025
L'Adjointe au Maire, Marie-Madeleine BESNARD

MAIRIE DE MATIGNON
Côtes d'Armor